

Zeitschrift: Le messager suisse : revue des communautés suisses de langue française

Herausgeber: Le messager suisse

Band: 36 (1990)

Heft: 21

Rubrik: Revue de presse

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Nouvelles en provenance des cantons suisses.

BALE

Votations cantonales du 23 septembre

Le 23 septembre dernier, les citoyens de Bâle-Campagne ont approuvé une révision de la loi fiscale prévoyant une baisse de 8% des impôts de 1991 à 1994, soit une diminution de recettes de l'Etat de l'ordre des 91 millions de frs.s. Le parti socialiste, les Verts, et l'Alliance des Indépendants (Adl), s'étaient opposés à cette nouvelle loi, estimant que le canton ne pouvait supporter une telle baisse de ses recettes. Bâle-Campagne versera, et c'est également une décision du souverain, 1,7 million de frs.s. en participation aux festivités du 700ème anniversaire de la Confédération.

Oui à l'initiative "anti-spéculation"

L'initiative "anti-spéculation", proposée par le parti socialiste, l'Union syndicale et l'Association des locataires du canton, a été acceptée le 23 septembre dernier par les citoyens de Bâle-Ville. Le texte de cette initiative exige que les gains enregistrés en cas de vente d'immeuble ou de terrain soient frappés d'un impôt. Le taux de cet impôt sera inversement proportion-

nel à la durée de possession des biens vendus. Le taux de base de l'impôt sera de 30% et sera ensuite majoré pour les ventes intervenant peu de temps après l'achat. Durant les trois premières années, la majoration sera de 100% pour tomber à 0% lorsque la propriété sera en possession depuis plus de 12 ans.

BERNE

Une base pour la nouvelle constitution



A Berne, la base pour une nouvelle constitution a été acceptée. Photo : ONST

Les Bernois ont accepté, lors des votations du 23 septembre dernier, l'introduction d'un nouveau système de votations pour la révision totale de la constitution. Cette modification devra permettre de soumettre différentes variantes au souverain sur des points précis, lors du vote pour la nouvelle constitution (celle-ci devrait être soumise au peuple en 1992 et 1993).

La Liste Libre bernoise retire son initiative

La Liste Libre du canton de Berne a mis fin à la collecte des signatures pour son initiative "Transparence" lancée en mars dernier. Des 150 000 signatures exigées, elle n'en avait que 6000.

Cette initiative exigeait des partis politiques en lice dans une campagne électorale, qu'ils rendent publics les moyens financiers dont ils disposent.

La ville de Bienne a élu Hans Stöckli à la mairie

La Ville de Bienne restera en mains socialistes : le socialiste Hans Stöckli (38 ans) a vaincu, dimanche 23 septembre avec 67% des voix, son adversaire radical, le romand Jean-Pierre Berthoud. La ville bilingue a une fois de plus donné sa préférence à un maire alémanique, pour succéder à Hermann Fehr, élu en avril dernier au conseil exécutif.

Nouvelle démarche de la commune de Vellerat pour demander son rattachement au canton jurassien

Pierre-André Comte, maire de la commune de Vellerat, demande une nouvelle fois le rattachement de sa commune au canton du Jura. Dans une lettre adressée à tous les parlementaires jurassiens, il rappelle les promesses faites par de nombreux élus jurassiens et invite le parlement à prendre "ses responsabilités" en agissant rapidement et en adoptant en la matière "une politique résolue, offensive et imparable".

Fribourg

Bilinguisme : l'allemand devient seconde langue officielle

L'allemand, comme le fran-

çais depuis 1857, est désormais langue officielle dans le canton de Fribourg. De plus, leur utilisation sera réglée dans le respect du principe de territorialité. En acceptant, le 23 septembre dernier, la révision de l'article 21 de sa constitution, le peuple de Fribourg a fait œuvre de pionnier en Suisse : actuellement en effet, ni la Confédération, ni aucun autre canton n'ont inscrit dans leur charte le principe de territorialité, un droit constitutionnel non écrit, mais reconnu par la jurisprudence du Tribunal Fédéral. Le texte adopté est l'ultime étape d'une guerre des langues qui avait commencé officiellement en 1982, lorsque le député socialiste Erwin Jutzen avait déposé une motion dans laquelle il proposait de supprimer l'article constitutionnel en vigueur depuis 1857 : "le texte français est déclaré être le texte original". Le principe de territorialité signifie, aux yeux du gouvernement, que la "langue parlée dans un territoire donné s'impose dans les relations publiques, à l'ensemble des administrés domiciliés ou résidant dans ce territoire". Le problème est que l'on ne sait pas forcément quelle est la langue officiellement parlée dans certaines communes sises sur la frontière linguistique ! La communauté romande estime qu'il faut appliquer le principe "une commune, une langue", quitte à prévoir un statut particulier pour les bilingues Fribourg et Morat. Par contre, son pendant alé-

manique cite d'autres communes mixtes, comme Courtepin, Cougevaux ou Marly. Quant à Erwin Jutzet, qui préféreraient maintenant laisser le dossier décanter quelques temps, il estime qu'il faudra définir le principe de territorialité au regard de la tradition et de l'histoire.

Un nouveau procureur général pour Fribourg

Le Conseil d'Etat fribourgeois vient de nommer Anne Collard-Guisolan, premier substitut du procureur, procureur général du canton, pour succéder, le premier janvier prochain, à Joseph Daniel Piller qui prend sa retraite. M. Piller quittera ainsi un poste qu'il occupe depuis 1965. Sur le plan fribourgeois, il a eu à faire à Jacques Fasel, le "Robin des Boltzes", aux trafiquants de drogue des Pacots et, plus récemment, au problème de l'affaire de la bière au cyanure de Romont. Sur le plan fédéral, il fit surtout parler de lui pour avoir été le procureur extraordinaire de la Confédération lors du procès de Mme Kopp. Colonel EMG, il est juge au Tribunal Militaire de cassation, tribunal qu'il présida lors de deux demandes de révisions de procès du brigadier Jean-Louis Jeanmaire. Il a par ailleurs présidé de 1982 à 1988 la Conférence des procureurs généraux de Suisse.

**Le nouveau
Le Messager Suisse**

NEUCHATEL

Votations cantonales à Neuchâtel : non à l'éligibilité des étrangers

L'électorat neuchâtelois a refusé le 23 septembre dernier d'accorder aux étrangers le droit d'éligibilité dans les parlements communaux. Réagissant à cette décision, Francis Matthey, Président du Conseil d'Etat, a "regretté ce résultat". De son côté, le Conseiller d'Etat Jean Cavadini a parlé d'une "réaction frileuse et extrêmement prudente de l'électorat neuchâtelois".

Inauguration de l'Institut International de la Communication Visuelle à Chaumont

Devenir un lieu de rencontre et de référence dans le domaine de l'image : telle est l'ambition affichée du nouvel Institut de Communication, présidé par Frédéric du Bois, ancien directeur de l'Office Fédéral de la Culture. Financé à ses débuts par le Canton et par la Ville de Neuchâtel, le centre a reçu l'appui du Conseil de l'Europe et de l'UNESCO. Il entend devenir un lieu de formation et de perfectionnement tourné principalement vers les besoins de l'entreprise et ceux des pays en voie de développement.

SAINT-GALL

Fiches, toujours

Le gouvernement saint-gallois entend exiger que la Confé-



Le scandale des fiches se poursuit à St-Gall.
Photo : ONST

dération autorise une consultation complète des fiches. Le directeur du Département de Justice et Police, Hans Rohrer, demande que "les fiches soient posées sur la table" lors d'un débat sur la sécurité de l'Etat au Grand Conseil saint-gallois. Il a surtout critiqué l'ordonnance du Conseil Fédéral, qui a empêché une consultation libre des fichiers. Pour lui, une attitude moins bureaucratique et plus libérale aurait été l'assurance de pouvoir rétablir la confiance perdue. D'autre part, la commission du Grand Conseil saint-gallois demande au gouvernement d'exiger du Conseil Fédéral un accès facilité aux fiches.

TESSIN

Droit de vote à 18 ans : le Tessin et Zurich rejoignent quatorze autres cantons.

Les cantons de Zurich et du Tessin ont donc accepté le 23 septembre dernier d'abaisser le droit de vote à 18 ans. Actuellement, 16 cantons accordent ce droit. Schwyz avait montré l'exemple il y a 150 ans déjà, puis le Jura lors de sa création, Neuchâtel, Bâle-Campagne, Glaris, Zoug, Vaud, Genève et les

deux Unterwald. Bâle-Ville accorda le droit de vote à 18 ans en 1988, Uri et Berne en 1989 et Schaffhouse au printemps dernier. Deux cantons, Lucerne et les Grisons, ont décidé pour leur part de maintenir le droit de vote à 20 ans tout en concédant aux communes l'autorisation de l'abaisser à 18 ans.

Démission du procureur général du Sottoceneri

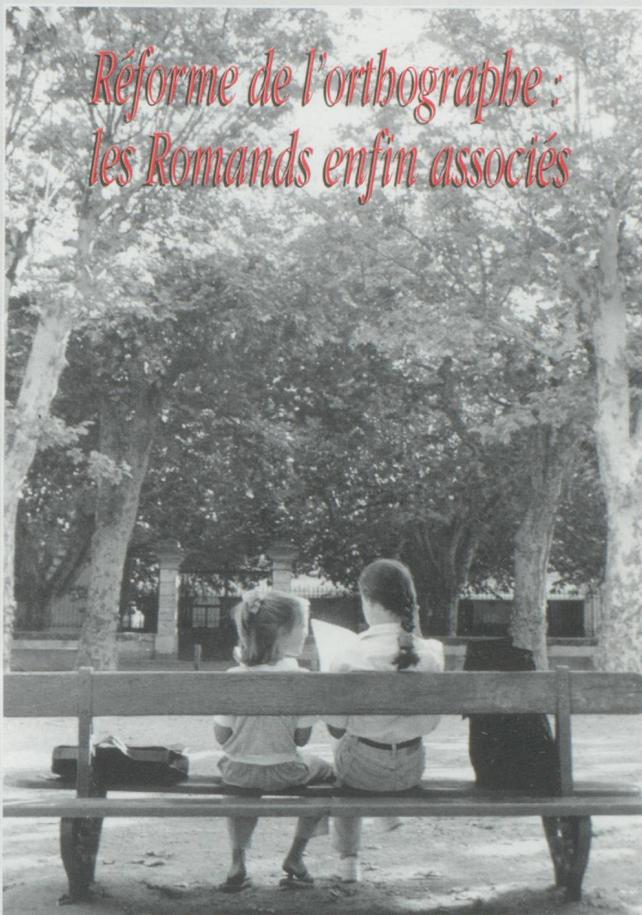
Venerio Quadri, procureur général du Sottoceneri (sud du Tessin), vient d'annoncer sa démission pour la fin de l'année. Après plus de onze ans passés au Ministère public, dont cinq à sa tête, Me Quadri désire reprendre ses activités d'avocat et de notaire à Lugano. Comme pour son prédécesseur Paolo Bernasconi en 1985 et son collègue du Sopraceneri (nord du Tessin), Dick Marty, ce retrait survient alors que le magistrat s'occupait d'une affaire importante, en l'occurrence l'éventualité d'un nouveau procès contre Alvaro Baragiola-Lojacono. Venerio Quadri avait succédé à Paolo Bernasconi en 1985. Il représenta l'accusation lors du procès Baragiola-Lojacono en novembre dernier à Lugano. L'annonce de sa démission survient alors que le magistrat vient de se rendre à Rome où il a rencontré ses collègues italiens qui s'occupent de l'imminent procès des auteurs de la fusillade de la Via Fani à Rome (assassinat, en mars 1978, des cinq gardes du corps d'Aldo Moro). Sur les bases

des révélations italiennes de l'ex-brigadiste Valerio Morucci, Alvaro Baragiola-Lojacono avait été accusé d'avoir participé à la tuerie. Baragiola, qui purge à Lugano une peine de 17 ans de réclusion pour sa participation à l'assassinat d'un magistrat en octobre 1978 à Rome, ne peut pas être extradé. Le procureur Quadri devait décider s'il y avait lieu d'organiser un nouveau procès contre lui à Lugano.

VALAIS

Lancement d'une nouvelle initiative

Le Cartel des Syndicats Chrétiens du Valais a lancé fin septembre une nouvelle initiative populaire pour la révision de la loi fiscale cantonale. Selon Michel Zufferey, secrétaire syndical du Valais romand, des milliers de citoyens n'auraient plus accès à une vie financièrement décente. Le Cartel a fixé trois priorités : allégement de la charge fiscale de la famille par la réalisation du quotient familial ; diminution de la charge fiscale des contribuables à revenus faibles et moyens ; enfin, décompte du logement principal dans les déductions sociales, si le loyer excède 15% du revenu net. L'actuelle loi valaisanne date du 10 mars 1976 et a été modifiée le 29 septembre 1986. Pour être admise, cette nouvelle initiative doit réunir en Valais 8000 signatures.



La Suisse va pouvoir participer aux discussions concernant la "rectification de l'orthographe française" au même titre que le Québec ou la Belgique. La Confédération romande des Départements de l'Instruction Publique sera l'interlocuteur direct du Conseil Supérieur de la Langue Française.

Livrés à domicile

Après le service de repas et de soins à domicile, le Centre médico-social régional du Valais central propose désormais aux personnes âgées, malades ou immobilisées, de choisir à domicile un livre parmi les 30.000 du catalogue. Le fonctionnement du service est simple. L'utilisateur appelle la bibliothèque de Sierre qui va lui envoyer un bénévole chargé de s'enquérir de ses désirs et lui faire parvenir, gratuitement, les

livres choisis. Cette opération a été rendue possible grâce à l'intervention des mécènes et à l'engagement d'une dizaine de bénévoles. A noter : la bibliothèque a acquis, pour la circonstance, 200 ouvrages spéciaux : livres écrits en gros caractères ou rédigés en une langue simple et accessible, ou bien encore, pour les malentendants, enregistrés sur cassettes.

Prix de l'Etat du Valais à l'écrivain Georges Borgeaud

L'écrivain valaisan Georges Borgeaud a reçu du Conseil d'Etat valaisan le prix de la consécration pour l'ensemble de son oeuvre. Agé de 76 ans, originaire de Collombey-Muraz (Bas-Valais), Georges Borgeaud a passé la plus grande partie de sa vie en France. Prix des critiques en 1952 pour son roman "Le Préau", il avait obtenu la consécration avec le prix Renaudot et le prix Médicis de l'essai. Le Conseil d'Etat valaisan a d'autre part attribué des prix d'encouragement au chanteur Dominique Savioz, à la chanteuse Lisette Steiner et à la comédienne et metteur en scène Anne Vouilloz.

VAUD

Sondage

Une majorité de romands pour un "supercanton" de Romandie (sondage de "l'Il-lustré"). 70% des Suisses romands accepteraient que l'ensemble des cantons romands se regroupe en une grande région, un "supercanton", afin d'aborder l'Europe dans de meilleures conditions. Sur les 690 Romands interrogés du 21 au 23 août dernier par l'Institut MIS Trend SA de Lausanne, 70% ont répondu que les cantons romands défendraient mieux leurs intérêts en se groupant en une seule région. Un "oui" identique a été apporté à la

suite page 24 ■

